

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
janvier
2013

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 14 janvier 2013 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Martin Lapierre, maire
- M. Gaétan Esculier, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M^{me} Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Richard Turgeon, conseiller
- M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse ses meilleurs vœux de Bonne et Heureuse Année à la population, aux membres du conseil et au personnel de la municipalité.

130101

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 est adopté tel que rédigé.

3. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 17 décembre 2012 est adopté tel que rédigé.

Adopté

130102

COMPTES

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 766 334,74 \$ et celui des revenus de 82 193,25 \$ pour le mois de décembre 2012 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMITÉ DES POMPIERS «PANIERS DE NOËL»

Le maire tient à souligner tout le travail effectué par le Comité des pompiers «*Paniers de Noël*» et remercie toutes les personnes qui ont contribué au projet ainsi que tous les généreux donateurs qui ont permis à plusieurs personnes de passer un Noël plus agréable.

RETOUR AU TRAVAIL

Le maire souligne le retour au travail de M. Jean-François Caron suite à son accident et lui souhaite bonne chance pour sa réhabilitation.

130103

TAUX D'INTÉRÊT ET ESCOMPTE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les arrérages sur les comptes de taxes ainsi que l'ensemble des comptes à recevoir de la municipalité portent intérêt aux taux de 12 % pour l'année 2013.

2. Le conseil fixe à 1 % le taux d'escompte accordé sur le deuxième versement s'il est effectué à l'intérieur des trente (30) jours qui suivent l'envoi des comptes de taxes.

Adopté

INCENDIE
SYSTÈME CASCADE

Le directeur général informe les membres du conseil de l'avis d'abolition du service du système Cascade fourni par la municipalité de Saint-Damien. Cette dernière nous informe qu'elle maintiendra le service jusqu'à ce qu'une autre municipalité le prenne en main. Elle nous informe également de la modification des tarifs apportés pour son utilisation.

130104

PROGRAMME DE LA TAXE D'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet doit être réalisé en 2013 ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le directeur général a procédé à un appel d'offres pour retenir les services d'ingénierie requis pour la réalisation du dossier.

Adopté

POSTE CANADA

Le directeur général informe les membres du conseil que Poste Canada n'entend pas modifier sa décision pour la facturation de frais de 200 \$ par nouvelle adresse à compter du 1^{er} janvier 2013. Le directeur général mentionne qu'il s'est entendu avec Poste Canada pour que les résidences des rues Leclerc, Asselin et de l'avenue Gauthier, dont les numéros d'immeubles sont déjà connus et pour que quelques autres résidences, situées sur les terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain, ne soient pas assujetties au montant de 200 \$. La tarification s'appliquera pour les prochaines phases de développement.

130105 TRANSPORT SCOLAIRE ZONE À RISQUE 2012-2013 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

ATTENDU que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a établi les modalités qui fixent les droits au transport scolaire;

ATTENDU que la Commission scolaire a établi des indicateurs relatifs à la désignation de zones à risque;

ATTENDU que la Commission scolaire a identifié comme zones à risque pour l'École secondaire Saint-Charles ainsi que pour l'École l'Étincelle soit les rues Asselin, Leclerc et l'avenue Gauthier

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil appuie la proposition de la Commission scolaire dans l'établissement de zones à risque dans la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse telles que définies dans le préambule.

Adopté

130106 140^e GROUPE SCOUT DE SAINT-HENRI SUBVENTION

CONSIDÉRANT que 140^e Groupe Scout de Saint-Henri a déposé une demande de financement parce que certains résidents de Saint-Charles-de-Bellechasse sont membres de leur regroupement ;

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 100 \$ au 140^e Groupe Scout de Saint-Henri.

Adopté

130107 CONGRÈS AMÉRICANA 2013

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise M. Gilles Labrie à participer au Congrès Americana 2013 qui se tiendra à Montréal du 19 au 21 mars 2013.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.

Adopté

130108

ZONAGE AGRICOLE
EXCLUSION - MODIFICATION RÉSOLUTION 121013

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter une modification à la résolution portant le numéro 121013 ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil modifie la résolution n° 121013 en y ajoutant le lot 2 820 995 après le lot 2 820 996.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

130109

CLÔTURE

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 35.

Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
